



## PRÉFÈTE DE LA SOMME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, le 10/07/2020

#### FETE DU 14 JUILLET : LA PREFETE RENFORCE LE DISPOSITIF DE SECURITE

**La fête du 14 juillet est souvent le prétexte à des débordements, voire à des violences troublant l'ordre public et portant atteinte à la sécurité et à la tranquillité des habitants.** Dans ce contexte, la préfète a souhaité un renforcement du dispositif de sécurité pendant la période du 14 juillet et des mesures de police administrative spécifiques.

**- La vente, le transport et l'utilisation des artifices de divertissement et articles pyrotechniques** des groupes C2 à C4 ou F2 à F4, et leur utilisation sur la voie publique ou en direction de la voie publique sont interdites :

du lundi 13 juillet 2020 à 8h00 au mercredi 15 juillet 2019 à 8h00.

Seules les personnes titulaires d'un certificat de qualification et d'un agrément préfectoral pourront déroger à ces interdictions.

**- La vente à emporter et la consommation sur la voie publique, de boissons alcoolisées** du 3ème au 5ème groupe sont interdites :

du lundi 13 juillet 2020 à 20h00 au mercredi 15 juillet 2019 à 8h00,

**- La distribution, le transport, la vente et l'achat de carburants, de combustibles domestiques et d'acide chlorhydrique** sont interdits dans tout récipient transportable, sauf en cas de nécessité dûment justifiée par le client et vérifiée, en tant que de besoin :

du lundi 13 juillet 2020 à 8h00 au mercredi 15 juillet 2020 à 8h00

Ces dispositions sont applicables dans l'ensemble des communes du département de la Somme.

**Service communication et  
représentation de l'État**

Tél : 03 22 97 81 48  
Mél : pref-communication@somme.gouv.fr

